

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 21 OCTOBRE 2025

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (15)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Marie BARRIERE (arrivée à 20h40), Rémi BAUDOT (arrivée à 21h40), Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET (Secrétaire Générale), Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE, Vincent FREY, André HERMET, Joël LE COZ, Sylvie MARCHESIN, Joël POULAIN, Patrick ROBIN, Alix VILLAR.

Membres excusés / absents (4)

Lucas BASSET (pouvoir à Alix VILLAR), Sylvine BROUTE, Rémi DUBOIS, Céline DODIN (pouvoir à Pierre DELENNE).

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h30, quorum atteint de 15 voix sur 19.

1. Validation du compte-rendu du CD du 18 août 2025

Le compte-rendu du Comité directeur du 18 août 2025 est définitivement approuvé, à l'unanimité des présents.

2. Calendrier

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les dossiers.

• Calendrier 2026

Au niveau de la CO pédestre, les dates retenues pour le week-end CNE, qui restaient à préciser au regard des vacances scolaires, sont du 24 au 26 octobre.

Pour la CO à VTT, les votes électroniques pour l'approbation des dossiers du club 3812AR (CF Relais de catégories et CF Mass start les 4 et 5 avril) et du club 6917AR (Nationales Longue Distance et Moyenne Distance les 19 et 20 septembre) sont entérinés officiellement.

Le club 0705AR, dont le dossier a été validé en août, demande une inversion des courses (Longue Distance le samedi 14 mars et Sprint le dimanche 15 mars en raison du 1^{er} tour des élections municipales) et une inscription au WRE des 2 courses, le DN désigné étant également Event Advisor en CO à VTT. La sous-commission CO à VTT a émis un avis favorable ; le Comité directeur valide à l'unanimité.

• Calendrier 2027

En CO pédestre, le dossier du club 0207HF (report de 2026) pour les Nationales Nord-Ouest (13 et 14 mars) a reçu un retour positif du Délégué National. Le Comité directeur valide définitivement ce dossier à l'unanimité.

Le dossier du club 5703GE (Nationales Nord-Est les 10 et 11 avril) est en attente de désignation d'un Délégué National.

Le club 7309AR a déposé un dossier pour le CF Relais-Sprint, CF Moyenne Distance et CF des Clubs avec une demande d'inscription de la MD au WRE. Le dossier est retenu sous réserve d'expertise favorable.

Le club 4204AR qui avait déposé un dossier pour les Nationales Sud-Est a refusé la proposition de transformation en Championnat de France ou O'France par manque de ressources. Il leur a été suggéré de représenter le dossier pour des Nationales en 2028.

Le club 2105BF propose d'organiser le Championnat de France Longue Distance et le Championnat de France Relais de catégorie sur les cartes des Nationales 2026, celles-ci étant suffisamment vastes. Le Comité directeur retient le dossier sous réserve d'expertise favorable, à condition d'une part que le terrain soit gelé dès la fin des Nationales, et d'autre part que la carte soit publiée sur le site des organisateurs.

Pour l'organisation de la Junior European Cup (JEC), deux dossiers ont été déposés, l'un par le club 3810AR, l'autre par Cosma Events en partenariat avec le club 0504PZ. La DTN a donné un avis technique plus favorable au dossier de Cosma Events, notamment par rapport au sprint. Le Délégué National a commencé les visites des 2 terrains.

Un vote électronique sera organisé au retour de l'expertise du DN.



Il sera proposé au dossier retenu d'organiser en parallèle les Nationales Sud-Est et au dossier non-retenu de prendre en charge l'organisation du week-end des Championnats de France Nuit, Championnat de France Sprint et CNE (seul week-end de championnats qui manque encore au calendrier 2027).

Le vote pour choisir entre les deux dossiers n'étant pas anodin, une visioconférence pourra être organisée en amont du vote électronique, notamment pour essayer de mieux comprendre les perspectives à moyen terme de chacun des organisateurs (par exemple répétition des WOC 2031 pour l'équipe d'organisation pour le dossier proposé par Cosma Events).

Un dossier de la Ligue Occitanie est annoncé pour l'organisation d'un O'France en Ariège.

Pour la CO à VTT : aucun dossier n'a été reçu à la suite de l'appel à candidatures pour l'organisation des Championnats du Monde de CO à VTT (WMMTBOC) diffusé en juin 2025. L'organisateur potentiel en Nouvelle-Aquitaine a renoncé à déposer un dossier.

3. Travaux des commissions

• Formation

Dominique BRET présente le tableau de la nouvelle architecture des formations, les propositions ayant pris en compte les remarques de la commission Pratiques Sportives « CO à pied », afin que la mise en œuvre puisse démarrer au 1^{er} janvier 2026.

Les échanges portent sur la durée de validité du module initial (accord pour une durée de 4 ans sans autre formation pendant cette durée), sur la validation du diplôme AN par des actions DN, sur la durée du module « lutte contre les violences », sur le nombre de séances des diplômes animateur et moniteur, sur la validation du diplôme CO à ski par des actions CO à VTT. Le Comité directeur valide avec 11 voix pour et 6 abstentions.

• Pratiques Sportives

Le Président présente les propositions de la commission pour l'évolution du Règlement des Compétitions 2026 pour la partie pédestre. Les différentes modifications sont passées en revue. Elles portent sur les groupes de compétitions, la mise au calendrier, la participation de non-licenciés pratiquant à l'étranger, les demandes de dérogation, les échelles des cartes, l'affichage des résultats, le calcul du CN, le rapport de l'organisateur, l'auto-saisie de l'arbitre et la publication des décisions arbitrales, les modalités de qualification pour les championnats de France individuels, les critères pour les divisions du CFC, la participation dans une division autre que celle pour laquelle le club est qualifié.

A l'issue des discussions sur les différents points, il est procédé à 4 votes :

- Pas de participation de D/H16 dans les équipes hommes et dames du CNE exceptés les licenciés D/H16 en liste haut niveau fédérale, discipline CO à pied, publié sur le site fédéral, qui sont autorisés à courir le parcours le plus court du relais Hommes du CNE : 9 pour, 7 contre, 1 abstention.
Ce point sera rediscuté lors du prochain comité directeur.
- Suppression du critère « experts » pour le CFC : 2 pour, 15 contre.
Le critère « experts » pour le CFC est maintenu en incluant les AN pour la Nationale 1.
- Maintien des critères actuels pour les Ecoles de CO : 9 pour, 7 contre, 1 abstention.
Ce point sera rediscuté lors du prochain comité directeur.
- Autres modifications : 15 pour, 1 contre, 1 abstention.

Les évolutions pour la partie relative à la CO à VTT n'étant pas abouties, elles seront examinées lors du prochain Comité directeur.

Les évolutions relatives à la CO à ski sont approuvées.

• Développement Territorial

Valérie BERGER-CAPBERN fait part des propositions de la commission pour l'aide aux nouveaux clubs. Elle précise que la définition retenue pour caractériser une zone blanche est « au-delà de 30 kilomètres d'un club existant ».

Sont proposées les aides suivantes :

1. la gratuité de l'affiliation les deux premières années,
2. une remise de l'équivalent de la part fédérale de 3 licences compétition les deux premières années,
3. une ristourne de 20 % sur la part fédérale des nouvelles licences les 2 premières années,



4. une aide à la cartographie ou autre sur facture,
5. un défraiement des frais de déplacements de bénévoles d'autres clubs pour l'aide à la mise en place d'entraînements, d'animations et/ou d'organisations.

Les aides, au regard des demandes effectuées, sont limitées à 2000€ sur 2 ans et doivent être mises en valeur comme une subvention de la FFCO.

Chaque dossier devra être validé par le Bureau directeur. Ce fonctionnement sera valable à partir de 2026.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité.

- **Jeunes**

Valérie BERGER-CAPBERN partage les propositions de la commission. Celles-ci concernent deux points :

- Balises de couleur : proposition d'alléger les conditions d'organisation avec remplacement du moniteur par un animateur et traceur régional ; de limiter la participation aux jeunes ayant une licence « compétition » ; de créer une balise blanche obtenue après avoir validé 100 balises en club ou 50 en compétition. Le Comité directeur valide avec une abstention. Il valide également la prise en charge intégrale du coût des balises blanches par la FFCO.
- Participation des jeunes lors des courses au score (rogaine) ou raid : les propositions seront mises en parallèle avec ce qui existe dans le champ du raid multisports pour validation lors du prochain comité directeur.

4. Relations Partenariales

- **MAIF**

Le Président soumet à approbation la convention 2025-2026 avec la MAIF. Il explique le retard pris dans la signature. Il précise que le partenariat de 12000€ se répartit de la manière suivante : 3000€ forfait ; 3x2000€ pour les événements nationaux retenus (week-end du CFC, O'Bivwak, week-end du CNE) ; 1000€ pour les jeunes ; 1000€ pour la formation au Développement Durable ; 1000€ pour étude d'impact - à laquelle s'ajoute une part liée à l'atteinte d'objectifs (déplacements des salariés du siège, formation des salariés), part variant entre 1200€ et 1500€ ciblée pour des actions de mobilité douce et de formation (en lien avec la FFRP). Le Comité directeur valide à l'unanimité.

Le Président propose que la répartition des 2000€ prévus pour les événements soit de 1500€ pour l'organisateur et de 500€ pour la Fédération. Certains suggèrent une répartition 50/50. Les propositions sont mises au vote (Marie BARRIERE et Dominique BRET ne prennent pas part au vote) : pour 1500€ reversés à l'organisateur : 9 voix ; pour 1000€ reversés à l'organisateur : 4 voix. La proposition de reverser 1500€ à l'organisateur est retenue.

Cette somme ne sera versée à l'organisateur qu'à réception de son compte-rendu des actions menées dans le cadre du partenariat.

5. Site internet

Rémi BAUDOT présente les dernières avancées.

Par rapport au site métier, Kisis, géré par Gaël UTARD, a fait une proposition pour refondre le site actuel dans les nouvelles technologies, celles proposées étant assez répandues et robustes. Il s'agit de développer les fonctionnalités en différents temps (« 10 sprints ») en commençant par la sécurisation et les API.

Comparativement à la proposition d'Exalto, le coût est moindre, réaliste, avec une volonté de Kisis de travailler avec d'autres personnes (qui pourraient être chargées d'un sprint) ; la Fédération est propriétaire du code ; le risque de migration des données est moins important.

Le temps pour un changement complet est envisagé à horizon fin 2027. Si le choix de retenir Kisis est fait, il faudrait prendre l'habitude de faire évoluer le site au fil de l'eau (2 à 3 sprints par an).

Après échanges, le Comité directeur décide à l'unanimité de choisir de travailler avec Kisis ; d'avertir Exalto de l'arrêt de la collaboration et de mettre le travail avec Sport&Connect en attente.

6. Points divers

- La Fédération sera représentée lors du Critérium National des Equipes par Joël LE COZ, Benjamin CLEMENT-AGONI ou Valérie BERGER-CAPBERN.

Fin du Comité directeur à 23h40.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

